

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 12 novembre 2024

Finances

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Finances - Modification budgétaire n° 01 - Exercice 2024 - Communication du courrier de réformation du 20 août 2024 du Service Public de Wallonie - Département des Finances locales.

Vu sa décision du 24 juin 2024 par laquelle il a adopté la première modification du budget communal de l'exercice 2024;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment l'article L3115-1;

Vu le courrier du 20 août 2024 du Vice-président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux rendant exécutoire la première modification du budget communal de l'exercice 2024 comme suit:

SERVICE ORDINAIRE

Récapitulation des résultats:

Exercice propre	Recettes	9.767.750,19	Résultats:	0,00
	Dépenses	9.767.750,19		
Exercices antérieurs	Recettes	664.477,10	Résultats:	659.472,01
	Dépenses	5.005,09		
Prélèvements	Recettes	0,00	Résultats:	-422.136,14
	Dépenses	422.136,14		
Global	Recettes	10.432.227,29	Résultats:	237.335,87
	Dépenses	10.194.891,42		

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Récapitulation des résultats:

Exercice propre	Recettes	2.452.937,62	Résultats:	-535.382,03
	Dépenses	2.988.319,65		
Exercices antérieurs	Recettes	0,00	Résultats:	-729.876,70
	Dépenses	729.876,70		
Prélèvements	Recettes	2.073.713,86	Résultats:	1.265.258,73

	Dépenses	808.455,13		
Global	Recettes	4.526.651,48	Résultats:	0,00
	Dépenses	4.526.651,48		

Vu l'article 4, alinéa 2 du règlement général de la comptabilité communale;
Considérant qu'il convient de prendre acte du courrier précité;

PREND ACTE

Du courrier du 20 août 2024 du Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux qui conclut à l'approbation de la première modification du budget communal de l'exercice 2024.

PROJET